

[> Toutes les communes](#) [> Quimper](#)

Circulation. Le trop-plein dans l'hyper-centre

Publié le 14 septembre 2016

JEAN LE BORGNE

VOIR **LES COMMENTAIRES**



585.000 passages de véhicules ont pénétré dans le périmètre l'an passé, malgré les restrictions de circulation limitant l'accès aux riverains et aux livraisons.

Relâchement ou simple confusion. Les automobilistes sont nombreux à braver l'interdiction de circuler dans le centre-ville historique, engendrant de nombreux accidents aux bornes escamotables. Après un temps de pédagogie, la ville va intensifier la répression.

Il est apposé à l'entrée de chacun des accès par borne escamotable du centre historique. Le panneau circulaire à fond blanc, bordé de rouge, barré d'une diagonale rouge et portant un pictogramme noir représentant une voiture, une moto et un cyclomoteur est visiblement méconnu des automobilistes quimpérois. Interdisant la circulation de tout véhicule à moteur, il sera d'ailleurs bientôt remplacé par de simples panneaux de sens interdit. La seule manière, visiblement, de faire comprendre aux automobilistes que les rues à priorité piétonne leur sont interdites. À quelques exceptions près.

585.000 entrées en 2015

Une année, les rues de l'hyper-centre ont ainsi accueilli un nombre

stationnement après 17 h, mise en place pour renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Les gens pensent avoir le droit de stationner dans le quartier ». La campagne de sensibilisation, menée depuis le début de l'année, semble, selon Guillaume Menguy, avoir permis de stabiliser le phénomène au printemps. Pas suffisamment de l'avis de l'élú qui évoque une verbalisation plus fréquente des véhicules en stationnement.

50 accidents depuis le début de l'année

Pour tenter d'y remédier, la Ville vient d'imaginer quelques aménagements. La mise en circulation piétonne de la rue Sainte-Catherine pourrait conduire à limiter l'utilisation de la borne de la rue du roi Gradlon, malgré le maintien du pont Sainte-Catherine à la circulation, « pour fluidifier le trafic sur les quais », rappelle Guillaume Menguy. Rue du Chapeau-Rouge et rue René-Madec, ce sont les aménagements urbains qui tentent de convaincre les automobilistes de ne pas s'engager dans la voie piétonne. En attendant la généralisation des panneaux de sens interdit. L'autre conséquence de ce trop-plein de circulation est la mauvaise utilisation des bornes escamotables. Elle conduit à une multiplication des accidents. « Nous en dénombrons un à deux chaque semaine, soit une cinquantaine depuis le début de l'année », explique Stéphane Daigné, directeur du pôle déplacements et voirie de la Ville.

Des bornes sous surveillance vidéo

Une situation qui avait conduit la Ville à installer des caméras sur des bornes, en 2012. Des caméras petit à petit généralisées. Huit des treize sites concernés du domaine public sont ainsi équipés. Quatre caméras supplémentaires verront le jour dans les prochains mois. Si le dispositif filme en continue, seules les images d'incidents sont conservées, les autres étant automatiquement effacées chaque minute. Une caméra parfois installée en hauteur, comme à l'angle des rues Fréron et Verdelet. « Elles ne filment que le feu, la borne et la plaque d'immatriculation », souligne le directeur de service. Des images qui font preuve de la responsabilité des automobilistes qui oublient de s'arrêter au feu rouge, parfois volontairement, tentant de passer en force derrière un autre véhicule pour tenter de gagner quelques « précieuses » secondes. La facture peut, alors, être salée. De 400 € au minimum pour une simple intervention, jusqu'à 10.000 € au printemps dernier, après l'arrachage de la borne de la rue du Pichery.

Retrouvez **plus d'articles**

Sécurité caméras Quimper

EN COMPLÉMENT

+ Vidéo-surveillance : le sujet reste d'actualité

